



IFAS
Centre Hospitalier
B. P. 180
18206 ST AMAND MONTROND CEDEX
Tél. 02.48.63.36.37

Mail : ifas@ch-stamand.fr
Site internet : <https://ifasstamand18.fr>



Projet pédagogique 2023 / 2024



Formation préparant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

Table des matières

1. Présentation de l'Institut de Formation	4
2. Le métier d'aide-soignant.....	4
3. La formation	5
4. Les moyens	5
5. Les concepts.....	6
6. Les principes de la formation.....	8
7. Les objectifs de la formation	9
8. Les finalités, la mise en œuvre du référentiel de formation	10
9. Les caractéristiques, l'organisation.....	10
10. Les méthodes pédagogiques	11
11. Les stages cliniques	12
12. Les modalités d'évaluation.....	13
13. Le dispositif règlementaire	14
14. Les intervenants.....	16
15. La vie étudiante.....	16
16. Les objectifs de l'institut.....	17
17. Les modalités d'évaluation des objectifs posés.....	17

Préambule

L'Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS) de SAINT-AMAND-MONTROND est l'un des trois instituts de formation paramédicale du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) du Cher, avec l'IFAS/IFA de BOURGES et l'IFSI/IFAS de Vierzon.

Créé en 1993 au sein du site général du centre hospitalier, l'institut a déménagé en 2011 pour s'installer 82 rue Jean Moulin à St-Amand-Montrond.

La gestion de l'institut est placée sous la responsabilité du Directeur du Centre Hospitalier de Saint-Amand-Montrond, auquel il est rattaché.

Le projet pédagogique décrit la conception de la formation, les valeurs, les objectifs et les intentions pédagogiques. Il est élaboré en tenant compte des référentiels (de compétences, d'activités, de formations) et des textes réglementaires en vigueur.

1. Présentation de l'Institut de Formation

L'IFAS est :

- Sous la responsabilité administrative et financière du centre hospitalier de St-Amand-Montrond ;
- Sous la tutelle de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire pour le champ pédagogique ;
- Sous la tutelle de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DREETS) pour le champ réglementaire qui délivre notamment les diplômes en lien avec le référentiel de formation modifié du 10 juin 2021 ;
- Sous le contrôle financier du Conseil Régional Centre-Val de Loire.

Les missions de l'institut sont :

- La formation initiale au diplôme d'Etat d'aide-soignant (DEAS).
- La formation par la voie de l'apprentissage à compter de janvier 2023.
- La formation continue des professionnels en proposant des sessions ponctuelles à thème telle que la formation au tutorat aide-soignant.

L'agrément de l'IFAS de Saint-Amand-Montrond permet l'accueil de 30 élèves aides-soignants par promotion, tous cursus confondus. Deux rentrées sont prévues : une rentrée le 1^{er} septembre 2023 et une rentrée le 8 janvier 2024.

Les élèves ont la possibilité de suivre la formation en cursus complet ou en cursus partiel ; les parcours sont déterminés en fonction des diplômes ou titres permettant les dispenses et/ou allègements de formation prévus par le référentiel de formation. Les élèves en cursus partiel sont intégrés à la promotion et suivent l'alternance définie par l'équipe pédagogique.

2. Le métier d'aide-soignant

L'aide-soignant(e) exerce sous la responsabilité de l'infirmier dans le cadre de l'article R.4311-4 du code de la santé publique.

« En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel. »

Extrait de l'annexe I de l'arrêté du 10 juin 2021.

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son exercice, l'aide-soignant concourt à deux types de soins, courants ou aigus :

- Les soins courants dits « de la vie quotidienne » :

L'aide-soignant réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations, et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt. Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant ;
- Les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

- Les soins aigus :

L'aide-soignant collabore avec l'infirmier pour leur réalisation. Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter :

- les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé ;
- les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire ;
- les soins sont dispensés durant la phase aiguë d'un état de santé.

3. La formation

La formation est réglementée par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Le référentiel de formation est articulé autour de la validation de 10 modules de formation théorique et de l'acquisition de 11 compétences, inscrites dans 5 blocs de compétences, et requises pour l'exercice du métier d'aide-soignant.

Elle se déroule du 1^{er} septembre 2023 au 26 juillet 2024. La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire. Le recueil des principaux textes relatifs au diplôme d'Etat est fourni avec ce projet pédagogique. D'autre part, la vie en communauté nécessite des règles de respect mutuel contractuelles (cf. règlement intérieur).

Le DEAS peut être également délivré à l'issue d'une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

4. Les moyens

- Les moyens humains et matériels
 - 1 directrice infirmière cadre de santé chargée de la direction de l'IFAS, de l'organisation de la formation et de l'encadrement de l'équipe

- 3 formatrices infirmières mettent en œuvre l'enseignement, accompagnent les parcours de formation, assurent le suivi pédagogique des élèves
- 1 secrétaire gère les activités administratives, les dossiers de demande de bourse...
- 2 référents TIC, technicien de l'information et de la communication, participent à la gestion de la plateforme pédagogique, conseillent l'équipe, accompagnent les élèves dans l'appropriation de l'outil numérique et des logiciels.

Des intervenants vacataires, des tuteurs de stage, des professionnels participent à des enseignements en fonction de leur expertise.

– Les locaux :

- 1 bureau de direction,
- 1 bureau de formateurs,
- 1 secrétariat,
- 1 salle de cours
- 1 salle de travaux pratiques / pause
- 1 salle informatique / bibliothèque / cours

– Les moyens matériels :

- 1 ordinateur en salle de cours
- 1 tableau blanc interactif
- 1 ordinateur par formateur, secrétaire et directrice.
- 1 photocopieur-scanner situé au secrétariat
- L'accès wifi
- 4 postes informatiques et 1 imprimante pour les élèves
- Equipement de la salle de travaux pratiques : 1 lit médicalisé avec chevet, potence, adaptable, un pied à perfusion, des tensiomètres, divers petits matériels de soins, coussins de positionnement, 1 chariot linge-sale, 1 chariot ménage...

5. Les concepts

Notre vision de l'homme et de sa santé sert de base à l'enseignement :

- Conception de l'Homme

Une personne unique, qui a des attentes et des besoins biologiques, psychologiques, sociaux, culturels et spirituels.

Une personne en perpétuel devenir et en interaction avec son environnement.

Une personne responsable, libre et capable de s'adapter.

Un TOUT indivisible.

- Conception de la Santé

Un équilibre, une harmonie à trouver, à retrouver ou à maintenir.

Elle est influencée par un environnement familial, professionnel, culturel et social.

- Conception de la Maladie

Une rupture de l'équilibre pouvant se traduire par :

- une difficulté ou une souffrance physique, psychologique, culturelle ou sociale
- une difficulté à s'adapter à une situation nouvelle provisoire ou définitive.
- Un état de dépendance, partiel ou total, temporaire ou définitif

- Conception du Soin

Notre conception du soin est liée aux valeurs que nous portons :

Quels que soient les lieux d'exercice, la personne soignée est au cœur des préoccupations.

- ✓ **Soigner**, c'est accompagner, aider à maintenir ou à recouvrer la santé.
- ✓ **Soigner**, c'est accomplir les tâches que la personne soignée ne peut faire ou ne sait pas faire temporairement ou définitivement.
- ✓ **Soigner**, c'est aider à reconquérir une autonomie.
- ✓ **Soigner**, c'est soutenir dans les derniers instants de la vie.
- ✓ **Soigner**, c'est surtout faire preuve d'humanité et d'humilité pour être à l'écoute, identifier la problématique de la personne soignée, construire avec elle et pour elle un projet de soins ou un projet de vie adapté et personnalisé.
- ✓ **Soigner**, c'est le plus souvent un travail en équipe pluri professionnelle, en collaboration avec la personne soignée et son entourage.

- Notre conception du « prendre soin » repose sur des valeurs communes :

- LE RESPECT fait référence à l'éducation de chacun. Il s'agit d'un sentiment de considération envers quelqu'un ou quelque chose, le souci de ne pas porter atteinte à cette personne ou à cette chose. Il est la base de la relation à l'autre, de la bienveillance et de l'altérité. Selon Walter HESBEEN : « Accompagner, c'est respecter la personne dans ce qu'elle a à vivre, c'est reconnaître son existence en tant que telle avec ses différences ».

- L'AUTONOMIE est la capacité de prendre en charge son propre apprentissage, en avoir la responsabilité et assumer toutes les décisions concernant tous les aspects de cet apprentissage. Etre capable d'agir et d'inter agir avec les autres dans le cadre de règles collectives du vivre ensemble en tant que citoyen et professionnel.

- LA RESPONSABILITÉ, c'est pouvoir répondre de ses actes. Agir en étant conscient de la portée de ses actes et de leurs conséquences et ainsi de les assumer en toute conscience. La responsabilité est indissociable de l'autonomie.

- LA CRÉATIVITÉ, c'est s'autoriser à innover, oser la relation à l'autre, source de création professionnelle.

6. Les principes de la formation

Ainsi, notre projet pédagogique repose sur différents principes :

- Développer la créativité, l'ouverture d'esprit et la faculté d'adaptation de l'élève aide-soignant pour répondre à l'évolution des attentes des personnes soignées, des besoins en santé et à la diversité des lieux d'exercice.
- Réaliser un suivi pédagogique individuel pour permettre à l'élève d'élaborer son projet professionnel. Pour chaque élève, un formateur référent pédagogique est attribué pour la durée de la formation. Il accompagne l'apprenant, repère les difficultés, propose des méthodes d'apprentissage, guide dans l'acquisition des compétences en suivant sa progression par l'intermédiaire du portfolio.
- Permettre à chaque élève d'acquérir des compétences et ainsi de contribuer à une prise en soins globale des personnes soignées pour répondre au projet de soins individualisés, quel que soit le secteur d'activité.
- Accompagner l'élève dans l'organisation de son activité au sein d'une équipe pluri-professionnelle dans l'objectif d'améliorer et garantir des bonnes pratiques, de participer à la démarche qualité/gestion des risques d'une structure.
- Sensibiliser à la transmission de savoirs, le partage d'expériences, l'écoute et l'accompagnement des pairs dans une projection professionnelle.

Ces principes sont à la base de notre ingénierie de formation :

- Conception de l'élève aide-soignant

L'élève aide-soignant est une personne adulte qui fait le choix de suivre une formation professionnelle.

Cet apprenant est :

- ✓ un être unique, avec des attentes, des besoins par rapport à l'apprentissage, mais aussi avec des ressources et un potentiel.
- ✓ une personne responsable et autonome, capable de mobiliser ses capacités, ses ressources dans la formation.
- ✓ une personne évoluant dans un univers nouveau en réponse à un projet personnel et professionnel.
- ✓ un adulte en devenir tout au long de sa formation et s'investissant dans ce nouveau parcours. Il adopte une posture d'apprenant en adéquation avec les valeurs de l'institut et du métier.

- Conception de la formation

Les instituts de formation sont responsables de la progression pédagogique de l'élève.

Nous instaurons un climat de confiance où chacun (formateur-élève) est engagé à vivre une relation pédagogique constructive. Nous proposons une pédagogie active et diversifiée où chaque élève est acteur de sa formation. Nous respectons le rythme d'apprentissage de chaque apprenant. Les professionnels de terrain sont sollicités pour parfaire les ressources de l'équipe pédagogique et inscrire l'enseignement dans un contexte professionnel. La formation dispensée dans l'institut se veut la plus proche possible des attentes des personnes soignées.

- Conception du formateur / formatrice

C'est un professionnel de santé qui doit susciter la curiosité et l'envie d'apprendre chez l'apprenant. En conséquence, il attend de la part de l'élève un comportement d'adulte responsable.

Il possède une capacité d'ouverture, de partage, d'écoute dans le but de répondre à la demande de l'élève.

Ses objectifs visent à accompagner l'élève dans l'acquisition des connaissances et dans le développement de ses capacités intellectuelles (analyse, raisonnement, réflexion, logique, bon sens).

Il aide l'élève à se construire tout au long de sa formation notamment dans une démarche réflexive sur ses apprentissages. Le suivi pédagogique individualisé permet une progression dans le cheminement vers son projet professionnel. Il prend en considération la singularité de l'apprenant, ses ressources et son potentiel pour adapter son accompagnement.

Il contribue à la réalisation des missions de l'institut.

7. Les objectifs de la formation

- Les objectifs globaux

Permettre à l'élève :

- d'acquérir les compétences nécessaires pour participer activement à des projets d'amélioration de la qualité des soins.
- d'exercer ses activités sous la responsabilité de l'infirmier dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R.4311-3 à R.4311-5 du code de la santé publique. L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.
- de travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.
- de participer, dans la mesure de ses compétences, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

- Les objectifs spécifiques
 - Participer au projet annuel d'animation défini en collaboration avec les EHPAD et les secteurs de long séjour du Centre Hospitalier ainsi que l'EHPAD de La Vallée Bleue. Ce projet permet aux élèves de mesurer l'importance de ce soin.
 - Appréhender les possibilités d'animation au quotidien, en structures, en planifiant des demi-journées de participation avec les professionnels.
 - Ouvrir vers l'extérieur : participer à des journées de sensibilisation (diabète, AVC), organiser une journée portes ouvertes avec la participation des anciens élèves et des professionnels, représenter l'IFAS aux différents forums des métiers, rédiger mensuellement un article pour le journal du Centre Hospitalier, intégrer l'institut dans le projet communication et sur le site du CH, enrichir et optimiser le site de l'IFAS pour diffuser des informations.
 - Sensibiliser les élèves au handicap : pour illustrer l'apport théorique sur les différents handicaps et les aménagements compensatoires, les élèves se placent en situation de handicap pour repérer l'accessibilité dans la ville : cabinets médicaux, administrations, commerces, hôtels, restaurants et exprimer leur ressenti suite à cette mise en situation.

8. Les finalités, la mise en œuvre du référentiel de formation

Le référentiel de formation décrit, de façon organisée, les objectifs, éléments de contenu et les modalités d'évaluation conduisant à la certification.

Il comprend 5 blocs de compétences comprenant 10 modules de formation théorique ainsi que 11 compétences de formation pratique.

Les principes et les méthodes pédagogiques utilisés permettent à chacun de progresser à son rythme en tenant compte de son expérience antérieure et de son parcours de formation (déroutement des stages, rapidité de compréhension ...).

9. Les caractéristiques, l'organisation

La formation en institut est dispensée du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (1h de pause pour le repas). Les horaires de stage sont définis avec les responsables des unités.

A chaque début de module, les élèves sont informés de son contenu.

Cursus complet :

La formation comprend :

- 22 semaines de 35 heures d'enseignement théorique soit 770 heures,
- 22 semaines de stages soit 770 heures,
- 3 semaines de congés.

Cursus partiel :

Les élèves en cursus partiel sont accueillis et intégrés au sein de la promotion. Leur parcours de formation est organisé en fonction de leur diplôme/dispenses/allègements ; le planning est établi sur la planification générale des enseignements.

- Certains cours pourront être envisagés à distance : les élèves travailleront à domicile sur une thématique précise avec production d'un travail écrit, à partir de supports ou liens... (TPG)
- Des temps de formation spécifiques sont programmés pour permettre d'évaluer et/ou d'approfondir des connaissances.

10. Les méthodes pédagogiques

Inspirée du socioconstructivisme, notre ingénierie de formation est basée sur le postulat que le savoir se construit en interaction avec les autres, l'environnement et soi-même.

Le dispositif de formation sollicite différents acteurs qui participent à l'enseignement et proposent une co-formation. Il vise à favoriser l'émergence d'un professionnel polyvalent et à contribuer à l'évolution de la profession.

Ainsi, la formation est articulée autour de l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des activités du métier.

La pédagogie s'appuie sur le principe de la formation par l'alternance et en utilise tous les atouts. Une alternance intégrative où les savoirs se construisent en reliant les situations professionnelles et les apports théoriques. Cette organisation permet ainsi des interactions permanentes entre les différents savoirs que l'apprenant s'approprié et qu'il transforme en compétences. L'alternance est questionnée chaque année.

Les méthodes utilisées sont variées :

- Cours magistraux avec utilisation importante du multimédia (diaporamas, séquences vidéo, conférences ...), travaux de groupe, interventions de professionnels, cas concrets pour l'apprentissage théorique.
- Apprentissages pratiques et gestuels encadrés par les tuteurs aides-soignants et les formateurs.
- Débats, analyses de pratiques professionnelles, à propos de situations de soins issues d'expérience de stage qui nécessitent une prise de recul et une réflexion professionnelle.

Pendant les différents travaux, une place importante est accordée à la créativité individuelle et collective.

Pour faciliter l'appropriation des connaissances un temps de révision individuel et collectif est organisé régulièrement sous diverses formes (questionnaires, échanges, mots croisés, jeux...) et proposé via la plateforme pédagogique MOODLE.

Les désagréments liés aux téléphones portables sont incompatibles avec un apprentissage serein. En conséquence, il est demandé à chaque élève d'éteindre son portable, au risque de se faire exclure d'un cours voire de s'exposer à un avertissement (cf. règlement intérieur).

Une plateforme informatique « MOODLE » est mise à disposition des élèves. Elle permet d'accéder à des documents organisationnels, des supports pédagogiques, des informations ponctuelles... et sera progressivement optimisée pour permettre des échanges entre élèves et formateurs.

Ce dispositif permet à chacun de progresser à son rythme et de s'appropriier les enseignements. Grâce à cette plateforme, les élèves en cursus partiel ont accès à l'intégralité des contenus des modules, pour compléter leur formation.

Au minimum, deux démarches de soins formatives doivent être réalisées dans chaque lieu de stage, elles seront validées par les tuteurs et présentées au référent pédagogique à l'IFAS.

11. Les stages cliniques

- Chaque stage est encadré par une Charte co-signée par le cadre/responsable de l'unité, le tuteur/référent de stage et l'élève qui évoque les droits et devoirs de chacun.
- Des objectifs de stage généraux sont identifiés dans le portfolio. L'élève repère des objectifs spécifiques en fonction de ses acquisitions, de ses difficultés et de son projet professionnel. Ils sont présentés en amont du stage au formateur, puis au référent de stage ; ils pourront être réajustés avec le tuteur du service au cours du stage. Un apprentissage dans la rédaction des objectifs est réalisé avant le premier stage.
- Les stages sont organisés par l'institut de formation en collaboration avec les structures d'accueil afin de répondre aux exigences du référentiel de formation. Seul, le dernier stage correspondant à la période intégrative en milieu professionnel est laissé à l'initiative de l'élève afin de développer son autonomie et de préciser son projet professionnel ; il permet aussi de renforcer les compétences. Le choix du lieu devra être différent des stages réalisés lors de la formation et d'une précédente expérience professionnelle.
- La formation initiale comprend 4 stages : 3 stages de 5 semaines et 1 de 7 semaines.
- Lorsque le cursus est réalisé partiellement, la formation s'effectue par blocs. Le nombre et la durée des stages sont définis par le référentiel en fonction des diplômes passerelles et par l'équipe pédagogique selon le parcours de l'élève (reprise, VAE...). Les lieux de stage sont choisis en fonction des objectifs d'acquisition des compétences.
- Au cours des 2 semaines précédant le stage, l'élève contacte le responsable de stage afin de se présenter. Celui-ci détermine les horaires dans le respect de la législation du travail. Il effectue au moins un week-end et un cycle de nuits (3 nuits = 35 heures) sur le stage de son choix pendant la durée de la formation.

Les professionnels de terrain sont les acteurs principaux de la formation clinique des élèves. Ils permettent aux élèves de transférer leurs connaissances dans la pratique et facilitent l'apprentissage

de nouvelles connaissances en fonction des spécificités du stage. Leurs rôles sont présentés dans le portfolio de l'élève :

- Le Maître de stage / Maître d'apprentissage est responsable de l'organisation de la (ou des) période(s) en milieu professionnel, en lien avec l'institut ou le CFA, et de l'encadrement de l'apprenant
- Le tuteur est responsable de l'encadrement pédagogique de l'apprenant lors de sa période en milieu professionnel
- Les professionnels de proximité sont tous les professionnels qui encadrent l'élève, au quotidien, au cours du stage.

Les stages se déroulent, dans les unités de soins (cette liste n'est pas exhaustive) :

- des Centres Hospitaliers de Saint-Amand-Montrond, de la Châtre, de Bourbon l'Archambault.
- des Cliniques (Grainetières, St-François, GDV...)
- des Centres Hospitaliers Spécialisés George Sand, et Ainay-le-Château,
- des EHPAD de Saint-Amand-Montrond, Saint-Bonnet-Tronçais, Le Châtelet-en-Berry, Lignières, Dun-sur-Auron, Sancoins, Châteauneuf sur Cher, Châteaumeillant, St Florent sur Cher, Vallon en Sully, Hérisson, Cérilly, Lurcy-Lévis....
- le Foyer APF de Châteauneuf sur Cher
- des SSIAD, AMASAD ou SSAD de Saint-Amand-Montrond, Dun-sur-Auron, Lignières, Châteaumeillant, Sancoins, Nérondes, Meaulne.

Chaque lieu de stage a désigné un ou plusieurs tuteurs dont les missions sont décrites dans le Guide des missions des tuteurs, notamment l'accompagnement de l'élève dans son auto-évaluation, la mise à jour de son portfolio, l'évaluation à mi stage, l'expression des difficultés de l'élève, des capacités acquises et les points à améliorer.

Les supports d'évaluation générés par le référentiel de formation facilitent le suivi de l'élève par les formateurs et les professionnels de terrain. Le portfolio présente les objectifs de stage, l'alternance. Il permet une meilleure connaissance de la progression de l'élève et de l'acquisition des différentes compétences.

12. Les modalités d'évaluation

Les évaluations se déroulent conformément à l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

- Les évaluations théoriques sont assurées par les formateurs ; les épreuves sont écrites, orales, individuelles ou collectives.
- Le jury des évaluations pratiques est composé d'un formateur et d'un tuteur/professionnel de santé.

- Les évaluations des compétences sont assurées, à chaque stage, par les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève, en collaboration avec les tuteurs. Ils évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des unités de compétence, à partir d'une échelle de valeur définie dans la grille d'évaluation.

Les épreuves de certification

Le diplôme d'Etat d'aide-soignant s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel, selon les critères d'évaluation définis dans le référentiel de certification en annexe II de l'arrêté du 10 juin 2021.

L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque bloc de formation. Au sein d'un même bloc, les notes se compensent sous réserve d'une note supérieure ou égale à 8/20.

En cas de non validation d'un bloc de compétences, l'élève bénéficie d'une session de rattrapage par année dans la limite de quatre sessions de jury, organisées selon les mêmes modalités que la session initiale.

13. Le dispositif règlementaire

- La formation

Le projet pédagogique est rédigé conformément à l'arrêté du 10 juin 2021, relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

La formation aide-soignant repose sur une logique de compétences à acquérir. Le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS) est délivré à l'issue de la validation des blocs de compétences du métier d'aide-soignant.

- Le dispositif d'accompagnement des apprenants (*cf. Annexe III, art 4 de l'arrêté du 10 juin 2021*) s'appuie sur trois modalités d'intervention :
 - Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) : 35 heures réparties dans les trois premiers mois de la formation. Ce temps dédié permet une première évaluation des savoirs de base de l'apprenant pour adapter le suivi et l'accompagnement en proposant des exercices et travaux personnels en fonction des difficultés perçues. En amont du premier stage, un temps de préparation est prévu pour l'écriture des objectifs de stage. Ce dispositif regroupe également des temps d'enseignement autour des méthodologies d'apprentissage, d'analyse de pratiques professionnelles et des temps de présentation des outils numériques et de recherche. Un professeur de français enrichit ce temps dédié.
 - Suivi Pédagogique Individualisé des apprenants (SPI) : 7 heures réparties tout au long de la formation. Il prend le relais de l'API pour poursuivre l'accompagnement vers les acquisitions. Il est organisé par le formateur référent.

- Travaux Personnels Guidés (TPG) : 35 heures réparties au sein des différents modules. Ce dispositif d'aide à la réussite sera exploité par du travail préparatoire, individuel ou collectif, en amont des enseignements, des temps de révision et du suivi des difficultés de l'apprenant.

- Les absences et congés

Toute absence doit être justifiée par un certificat médical ou toute autre preuve attestant de l'impossibilité d'être présent à ces enseignements.

Les absences et retards à l'institut et en période de stage ne peuvent excéder cinq pour cent de la durée totale de la formation à réaliser par l'apprenant. Dans la mesure du possible, les absences ou retard durant les stages devront faire l'objet d'un rattrapage sur ce même stage.

Arrêt maladie

L'élève prévient l'institut et le lieu de stage dans les plus brefs délais et fournit un certificat médical dans les 48 heures.

Accident de travail :

En cas d'accident de travail, l'élève doit se rendre immédiatement aux urgences (le plus près du lieu de l'accident) pour faire établir le certificat médical. Il doit remplir précisément le document de déclaration du Centre Hospitalier ou du lieu de stage et effectuer la déclaration dans les 48 heures.

L'élève envoie les volets 1 et 2 de la déclaration d'AT à son organisme de sécurité sociale et remet à l'IFAS une photocopie de son certificat médical ainsi que la déclaration écrite des circonstances de l'accident. (Cf. procédure).

Les élèves en promotion professionnelle doivent informer leur employeur.

L'accès à la certification est ouvert aux élèves n'ayant pas cumulé plus de cinq pour cent d'absence justifiée, non rattrapée, sur **l'ensemble de la formation**.

Les jours fériés sont respectés selon le code du travail.

Pour les élèves en cursus complet, 3 semaines de congés sont planifiées :

- Du 25 décembre 2023 au 05 janvier 2024
- Du 29 avril au 3 mai 2024

- La gouvernance de l'institut :

- une instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI) : émet un avis sur le fonctionnement de l'institut et valide les documents institutionnels (cf. articles 39 à 47 de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux).

- une section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves : rend des décisions sur les situations individuelles des apprenants : élèves ayant accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge, demandes de redoublement ou de dispenses... (cf. articles 48 à 56 de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux).
- une section compétente pour le traitement des situations disciplinaires : prend des décisions relatives aux fautes disciplinaires. Cette section peut décider d'une des sanctions suivantes : avertissement, blâme, exclusion temporaire de l'élève de l'institut pour une durée maximale d'un an, exclusion de l'élève de la formation pour une durée maximale de cinq ans (cf. articles 57 à 69 de l'arrêté du 10 juin 2021).
- une section relative aux conditions de vie des élèves au sein de l'institut : émet un avis sur les sujets relatifs à la vie de l'élève au sein de l'institut : utilisation des locaux et du matériel, projets extra scolaires... (cf. articles 70 à 73 de l'arrêté du 10 juin 2021).

14. Les intervenants

Médecins, cadres de santé, infirmiers, infirmier anesthésiste, infirmière hygiéniste, psychologue, diététiciennes, manipulateurs en radiologie, aides-soignants, aides médico-psychologiques... sont sollicités en tant qu'experts pour apporter des connaissances spécifiques, des expériences significatives dans leur domaine d'activité. Ils travaillent dans des structures sanitaires, sociales, médico-sociales ou associatives.

A travers la découverte de la sophrologie, des séances de relaxation sont présentées afin que les élèves soient sensibilisés à des méthodes de gestion de stress. Il est fait appel à toute personne susceptible d'apporter aux élèves aides-soignants une ouverture sur le monde et particulièrement sur celui de la santé et des méthodes alternatives.

Les tuteurs se rendent disponibles pour accompagner les élèves dans l'apprentissage des pratiques de soin en institut.

D'autres professionnels interviennent pour apporter des informations qui permettront aux élèves de se projeter dans leur vie professionnelle : conseil en mutuelle, aide à l'élaboration de curriculum vitae avec des agences pour l'emploi...

15. La vie étudiante

Deux représentants des élèves sont élus en début d'année pour les représenter dans les différentes instance et sections compétentes ; ils seront les intermédiaires entre les élèves et les formatrices.

Les élèves disposent d'un espace équipé de petit électroménager permettant de se restaurer. Une convention annuelle avec le lycée Jean Moulin permet aux élèves de bénéficier de tarifs étudiants pour les repas.

La bibliothèque est équipée de postes informatiques et d'une imprimante prêtés aux élèves et accessibles durant toute la formation. Des codes d'accès individuels et confidentiels sont délivrés en début d'année par le référent TIC.

L'institut est abonné à de nombreuses revues professionnelles et possède quelques livres laissés à disposition pour une consultation sur place ou un emprunt. De plus, des flyers, livrets, documents de santé publique fournis principalement par la MNH, apportent des compléments d'information.

En début de formation, les formatrices proposent une commande groupée de matériel de soins, chaussures, livres... pour profiter de réductions.

L'inscription à l'IFAS ouvre droit à l'inscription à « Yep's », une plateforme d'informations, de bons plans et d'aides générée par la Région Centre-Val de Loire.

Les tenues professionnelles sont fournies et entretenues par les structures d'accueil en stage. Les élèves doivent anticiper ce prêt en amont du stage.

Les élèves sont sollicités pour participer à certaines tâches quotidiennes : fermer les fenêtres et stores, vider le cendrier et les poubelles, évacuer les déchets, éteindre les ordinateurs, ranger les salles, entretenir les sanitaires. Trois élèves sont identifiés, chaque semaine, pour l'entretien hebdomadaire des locaux.

16. Les objectifs de l'institut

Construire une pédagogie fondée sur les valeurs essentielles du « prendre soin » en utilisant les moyens disponibles pour éveiller le questionnement, susciter la réflexion et nourrir l'action (conférences, actions de sensibilisation, etc...).

Développer les valeurs du travail en équipe en impliquant les représentants à instaurer un climat de confiance, de respect mutuel et d'altruisme pour fédérer et soutenir les élèves de la promotion.

Ouvrir l'institut vers l'extérieur en rencontrant des candidats potentiels dans les forums, lycées, collèges, en diffusant sur le site les différentes actions réalisées et les informations importantes, en participant à des actions de sensibilisation...

Inscrire l'institut dans une démarche qualité et gestion des risques dans le cadre de la certification.

17. Les modalités d'évaluation des objectifs posés

La sélection et les évaluations (pratiques et théoriques) s'attacheront toujours aux valeurs du prendre soin des candidats et/ou des élèves. Pour le suivi et la construction identitaire des nouveaux professionnels, le suivi pédagogique reste individualisé et formalisé par des temps programmés.

Le nombre de candidats inscrits à la sélection pour l'entrée en IFAS restera un indicateur des démarches effectuées dans le cadre de la communication. De façon ultime, la notoriété de l'IFAS de

Saint Amand Montrond, sa place au sein du dispositif de formation local, le nombre de candidats à la sélection seront des indicateurs fiables.

Le nombre de réussite au DEAS, d'abandon, de suspension sont des indicateurs d'évaluation du projet pédagogique.

Dans le cadre d'une démarche qualité et de la certification de l'institut :

- Les bilans des modules et de la formation, réalisés par les élèves participent à la réflexion de l'équipe dans l'amélioration et l'organisation de la formation.
- Un questionnaire de retour de stage permet d'évaluer la qualité de l'accueil et de l'encadrement des élèves. A l'issue des stages, ce questionnaire fera l'objet d'un bilan qui sera transmis aux différentes structures d'accueil.